

INFO- travaux

Avis aux résidents

Travaux mineurs

Remplacement de la platebande asphaltée par un aménagement paysager

► **rue de Verdun,**
entre les rues Godin et Richard

Dans le but de corriger la dégradation du revêtement actuel, éliminer les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Verdun procédera à des travaux visant à remplacer la platebande asphaltée sur votre rue par un aménagement paysager. Ce chantier aura des impacts pour les résidents et nous voulons vous faire part de certains d'entre eux.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

**Nous vous remercions de
votre précieuse collaboration
pendant la durée de ces travaux.**

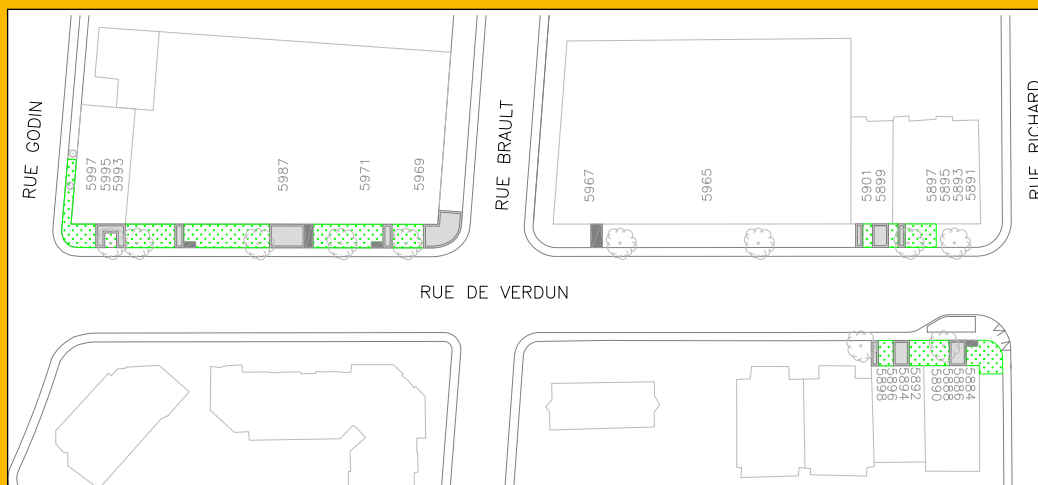
Afin de suivre l'évolution du chantier, nous vous invitons à consulter la section *Info-travaux* du site Web de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/verdun), à l'onglet Travaux de réfection – Verdun. Si de nouveaux avis sont émis, ils seront déposés à cet endroit.

**Pour toute question concernant ce projet,
veuillez communiquer avec l'arrondissement
de Verdun en composant le 311.**



English available on request

Plan de la zone de travaux



INFO-*travaux*



Nature des travaux

Les travaux incluent notamment : l'enlèvement de la platebande asphaltée ainsi que l'installation de pavés de béton et de gazon derrière les trottoirs.



Durée des travaux

La durée approximative des travaux est de 10 jours ouvrables et le début de ceux-ci est prévu le 14 mai 2018.

Horaires de travail : du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, si les conditions météorologiques le permettent.



Circulation et stationnement

Durant la période des travaux, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé en tout temps.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement dans la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place.



Collectes des matières résiduelles

Pour les collectes de déchets, de matières recyclables et de résidus alimentaires, nous vous demandons de mettre vos bacs ou vos sacs comme d'habitude, entre 20 h la veille et 7 h le jour de la collecte.



Travaux sur le domaine privé

Si vous prévoyez faire des travaux sur votre propriété (bâtiment et/ou terrain), veuillez communiquer avec nous afin que des mesures soient prises pour assurer l'accessibilité à votre commerce et/ou à votre bâtiment pendant la durée des travaux.



Personnes ayant des limitations fonctionnelles physiques

Si un (ou plusieurs) occupant(s) du bâtiment visé par cet avis a (ont) des limitations fonctionnelles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin d'établir des stratégies claires pour pallier les inconvénients que peuvent engendrer de tels travaux et ainsi assurer sa (leur) sécurité aux abords du chantier.



Entretien

Dans le but de vous offrir un environnement plus accueillant, une bande de verdure sera ajoutée entre la limite de votre propriété et le trottoir pour remplacer la portion d'asphalte vétuste qui dégageait beaucoup de chaleur en été.

Afin d'assurer la pérennité de cet aménagement, nous nous permettons de faire appel à votre précieuse collaboration pour entretenir avec fierté ce nouvel espace de verdure en façade de votre propriété et ce, jusqu'à la limite du trottoir. En contrepartie, il vous est possible d'utiliser cette portion de terrain et même d'y réaliser certains travaux d'aménagement (clôture, plantation, etc.) en respectant la réglementation municipale en vigueur. Si cette option vous intéresse, veuillez communiquer au préalable avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement en composant le 311 afin d'obtenir plus de renseignements.